

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

Commune de **BLOTZHEIM**

=====

Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil
municipal

=====

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 24
Conseillers absents : 3
Procurations : 3

Séance du 1^{er} juillet 2010



Sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Présents : Mmes & MM. Julien **ZIMMERMANN**, Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**,
Stefania **EHKIRCH**, Jean-Marc **HAAS**, adjoints.

Mmes & MM. Morand **OBERDORF**, Huguette **HASSEL**, Francis **CARNET**, Maurice **CARNOD**, Gilberte **BISCH**, Martine **LEFEBVRE**, Maryvonne **THUET**, Edith **BIXEL**, Pierre **STOFFELBACH**, Jocelyne **LIEBY**, Christine **LINDER**, Marie-Christine **PIRON**, Christophe **SCHLICHT**, Loïc **DOEBELIN**, Yolande **WINTZERITH**, Pierre **HERZOG**, Marie-Claude **JORDAN** & Fabien **HENGY**, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Audrey **GOEPFERT**, M. Yves **MAURER** & Mme Anne **MECKER**,
conseillers municipaux.

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2010
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine **SCHMITT** en qualité de secrétaire de séance.
2. Le conseil municipal, par 23 voix pour (dont 3 procurations) et 3 abstentions, approuve le procès-verbal de la séance publique du 27 mai 2010.
3. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de sceller des liens de jumelage avec la commune de Laurède, charge le Maire de l'organisation dudit jumelage qui aura lieu le dimanche 19 septembre 2010 à Laurède avec présence d'une délégation du 17 au 20 septembre inclus, confirme la mission préalable du Maire et de son adjointe, Mme Sandrine **SCHMITT**, en vue d'une première prise de contact nécessaire lors du week-end de Pentecôte 2010 et charge le Maire du mandatement des dépenses correspondantes.

SOUS-PREFECTURE

25 AOUT 2010

67510 MULHOUSE CEDEX

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide que la licence IV attachée au Palais Beau Bourg sera organisée et gérée en régie par la commune au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, désigne Mme Mireille HELL, adjoint administratif 1^{ère} classe à la Ville de Blotzheim, comme représentante responsable de cette licence, charge le Maire de demander aux services de la Préfecture de nommer Mme HELL en tant que titulaire et autorise le Maire au mandatement de la dépense de stage à effectuer par Mme HELL.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à l'exception de M. le conseiller municipal Christophe SCHLICHT qui ne souhaite pas prendre part au vote eu égard à sa position de membre de l'association « FÉSTART », autorise le Maire à la signature d'une convention annuelle d'objectifs pour 2010 à intervenir entre la Ville et ladite association, à la régularisation de l'écriture comptable à insérer dans un décision modificative N° 2 au budget primitif 2010 de la commune et charge le Maire du mandatement des subventions correspondantes.

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avenant N° 5 du protocole d'accord de 2001 en ce qui concerne les agents des services techniques.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention entre la Ville et la Foncière du Rhin relative à l'incorporation des voiries & réseaux dans le domaine public communal après validation des travaux d'aménagement du lotissement « Sénateur Brom 2 » et charge le Maire de sa signature.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente de la parcelle communale N° 354 en section 30 à la Foncière du Rhin au prix de 129.840,- € située dans le périmètre du lotissement « Sénateur Brom 2 » et autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant & tous autres documents utiles dans le cadre de ce dossier.

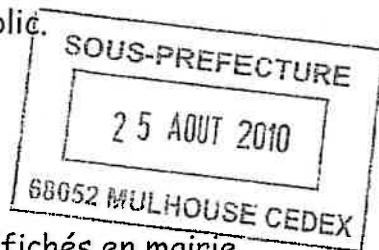
9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Ville de Saint-Louis.

10. Le conseil municipal prend note des actes de gestion opérés par le Maire dans le cadre de ses délégations d'attribution lui ayant été conférées conformément à la délibération N° 5 du 28 mai 2009.

11. Le conseil municipal prend bonne note que le rapport du délégataire du Casino de Blotzheim (exercice 2008/2009) est mis à la disposition du public et consultable pendant les heures d'ouverture des bureaux au public.

12. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire,
Jean-Paul MEYER